



Déclaration Liminaire UNSA Education CDEN du 21-04-2020

Monsieur le Préfet

Monsieur le Directeur Académique,

Monsieur le vice-président du conseil départemental.

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN de l'Hérault,

Nous vivons un moment d'une intensité dramatique historique. Notre pays a un genou à terre. Ce n'est pas le moment des polémiques stériles et dogmatiques portées par des intentions politiques belliqueuses et malsaines.

Mais revenons à notre école, l'école de la république. Une reprise progressive est envisagée pour le 11 mai. Il semble qu'aujourd'hui une certaine liberté, que dis-je, des adaptations locales soient envisagées. Ces annonces par le premier ministre ce dimanche devraient s'accompagner de plus amples précisions d'ici 15 jours.

L'UNSA Education fait d'abord un constat : La peur et l'inquiétude des familles mais aussi des personnels sont légitimes.

Il faut considérer le 11 mai comme un commencement éventuel et partiel de déconfinement et non comme la date absolue du « déconfinement général ». On ne passera pas de l'ombre à la lumière entre le 10 et le 11 mai.

La fermeture des écoles et des établissements a été décidée brutalement. La reprise ne doit pas se faire dans la précipitation.

La date du 11 mai est une échéance à partir de laquelle nous pouvons envisager de construire des dispositifs d'accueil des élèves **uniquement si les conditions sanitaires sont réunies** et sans rechercher un retour à la vie d'avant. Cependant, la plus grande prudence s'impose :

- Il nous faut en priorité recréer du lien avec les élèves davantage que rattraper le retard dans les apprentissages.
- Il nous faut faire un bilan de la période sur l'état « émotionnel » des enfants et des jeunes et donc solliciter à cet égard les personnels compétents tels que PsyEN, AS, infirmier-es, CPE, Rased lors de temps dédiés.

Une reprise progressive ne peut se faire qu'avec l'adhésion des personnels et sans pression hiérarchique.

Concernant les conditions sanitaires, la réouverture des établissements doit être garantie par une véritable expertise qui ne peut être que celle des autorités sanitaires habilitées. Ce sera

donc à ces autorités sanitaires de valider des conditions satisfaisantes pour rouvrir les établissements.

Par analogie avec la mise en cause du commandant du porte-avions Charles de Gaulle, les personnels de direction ou les directrices et directeurs d'écoles – qui ne sont pas chefs d'établissements mais que l'administration continue par moment de considérer comme tel - ne sauraient voir leur responsabilité engagée pour des décisions qui ne relèvent ni de leurs compétences ni de leur expertise.

En ce sens, un cadrage national doit être donné pour l'organisation des temps d'accueils mais aussi des autres temps que ceux relatifs aux apprentissages (transports, restauration scolaire, internat). **L'Ecole ne doit pas avoir de règles moins strictes que l'ensemble de la société.**

Des débuts de pistes ont été évoquées par le Premier Ministre dimanche concernant l'accueil d'élèves en demi-classes. Accueillir les élèves en petits groupes suppose une alternance entre présentiel et travail à distance. Ce qui est vécu depuis le 13 mars est déjà très lourd pour les personnels. Le « déconfinement progressif » ne doit pas venir surcharger des personnels déjà largement éprouvés, l'UNSA Education sera intransigeante sur ce point.

Concernant la carte scolaire :

l'UNSA Education salue l'effort budgétaire évident mais elle conteste la répartition proposée par Mme La Rectrice de même qu'elle tient à souligner l'incohérence de la méthode qui fausse le travail d'expertise qui avait été fait pour ajuster les moyens aux besoins.

"Renoncer à fermer les classes dans les communes de moins de 5000 habitants si le maire s'y oppose" : entraîne deux conséquences majeures. La première c'est qu'elle fausse les décisions en renonçant à ouvrir ailleurs ou en fermant là où ça se voit moins. La seconde c'est qu'elle place les maires en position de pilotage des politiques éducatives.

Pour l'UNSA Education, c'est aux Comités Techniques de prendre ces décisions de manière analytique et sereinement autour d'une table avec des experts rompus à cet exercice, et sur des arguments prioritairement pédagogiques.

L'UNSA Education vous a adressé une lettre ouverte vendredi 3 avril, dans laquelle elle rappelle que pour elle cette carte scolaire n'est pas sans rappeler de bien mauvais souvenirs. La suppression massive et brutale de moyens alloués à la difficulté scolaire - principalement les PMC et les réseaux d'aide - situés pour la quasi-totalité hors éducation prioritaire, sans aucune autre forme de compensation est inacceptable.

Les équipes sur le terrain ont besoin de psychologues scolaires supplémentaires, elles ont besoin de pôles ressources aux effectifs suffisants pour ne pas faire du saupoudrage, elles ont besoin d'interlocuteurs privilégiés et de confiance afin de rompre l'isolement face aux difficultés de leurs élèves.

Selon Mme La Rectrice et Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les RASED n'auraient pas fait preuve de leur efficacité. Comment l'auraient-ils pu alors même qu'ils ne fonctionnent que sur une jambe depuis plus de 10 ans ? Mais quand bien même, avez-vous engagé des discussions ou une réflexion locale sur les RASED ? Les avez-vous associés à cette réflexion sur une

éventuelle redéfinition des missions, sur des procédures de prise en charge de la difficulté ou encore sur la recherche d'une meilleure efficacité ? Vraisemblablement non.

- Il est tout à fait maladroit de les supprimer aussi massivement, sans discussions ou informations préalables, dans une période où une grande partie de la profession traduira cet acte par une volonté de profiter de la situation pour récupérer des postes. Pour l'Unsa Education, ce n'est vraiment pas le moment pour engager de tels bouleversements.
- D'autre part parce que les personnels actuellement assis sur ces postes sont actuellement en formation et pourraient prétendre à leur poste à titre définitif.
- Enfin, parce que les RASED demeurent le dernier rempart dans la plupart des milieux dits « ordinaires » en appui des équipes. Qui s'en chargera demain ?

Dans cette période difficile, l'Unsa Education ne doute pas de la sincérité de son administration ; cependant la situation actuelle nous impose la plus grande prudence. Les bouleversements sont et seront profonds et marqueront à jamais l'histoire de notre pays.

C'est un moment durant lequel, il est utile de rassurer, d'accompagner en toute sérénité l'ensemble de la communauté éducative.

Vous pouvez compter sur le profond dévouement de l'Unsa Education à notre Service Public d'Education.

Philippe Alberge

Secrétaire Départemental de l'UNSA Education 34